

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À MONTMAGNY LE MARDI 14 AVRIL 2009 À 20H30 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- FRANÇOISE AUCLAIR, municipalité de Lac-Frontière
- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- JEAN-GUY DESROSIERS, Ville de Montmagny
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- PIERRE FORTIN, représentant de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- HILAIRE LÉTOURNEAU, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- JACQUES ANDRÉ ROY, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAudeau, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MARCEL CATELLIER, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement et Mme Julie Roy, chargée de projets municipaux et responsable des dossiers légaux.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2009-04-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS
APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 14 avril 2009 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 10 mars 2009
4. RENCONTRE
 - 4.1 Rencontre avec Mme Monique Bouchard du Cégep de La Pocatière – Campagne de financement
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Rapport financier 2008
 - 5.1.1 Adoption du rapport financier
 - 5.2 Aménagement des locaux – Carrefour Bélanger
 - 5.2.1 Calendrier de travail
 - 5.2.2 Appel d'offres pour les professionnels
 - 5.2.2.1 Annulation des résolutions antérieures
 - 5.2.2.2 Appel d'offres pour mandat à une firme en architecture

- 5.2.2.3 Appel d'offres pour mandat à une firme en ingénierie
- 5.2.3 Autorisation de signature du protocole d'entente avec le MAMROT
- 5.2.4 Avis de motion – Règlement n° 2009-65 modifiant le règlement d'emprunt n° 2008-64 afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 4 500 000 \$ à 4 825 000 \$ pour l'acquisition et l'aménagement des blocs « D » et « E » de l'ancienne usine Whirpool
- 5.3 FORTISSIMUS
 - 5.3.1 État de situation
- 5.4 Nomination au Conseil d'administration du CLD de la MRC de Montmagny
- 5.5 Internet haute vitesse – Phase 3
- 5.6 Assises régionales sur la persévérance scolaire en Chaudière-Appalaches
- 5.7 Cours d'eau – Ruisseau à Paul
 - 5.7.1 Travaux projetés
 - 5.7.2 Soumission sur invitation
 - 5.7.3 Protocole d'entente
- 5.8 Vente pour non-paiement de taxes
- 5.9 MRNF – Offre de décentralisation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État
- 5.10 Lettre de remerciements – Les Championnats du monde de traîneaux à chiens de la Rivière Daaquam
- 5.11 Dossier des orthophotos – Demande à la CRÉ
- 5.12 Ressources humaines - Période de probation
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Schéma d'aménagement
 - 6.2 Modifications aux règlements d'urbanisme
 - 6.3 Parc linéaire Monk - Concertation Volet cyclable
 - 6.4 Consultation - Projet de production porcine à Cap-Saint-Ignace
 - 6.5 Programme de diversification – Comité Isle-aux-Grues
 - 6.6 Financement des organismes de bassins versants
 - 6.6.1 Rivière du Sud et Rivière Boyer
 - 6.6.2 Rivière Saint-Jean (Noire Nord-Ouest et Daaquam)
 - 6.7 Coût des études de caractérisation pour les installations septiques
 - 6.8 Transport collectif - Subvention du MTQ
 - 6.9 Pacte rurale
 - 6.9.1 Plan de travail
 - 6.9.2 Rapport annuel
 - 6.10 Projets régionaux
 - 6.10.1 Grosse-Île
 - 6.10.2 Route Verte - Information
 - 6.11 Sogetel - Cellulaire
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Demande d'appui - Fondation Jeunesse de la Côte-Sud
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de mars 2009
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 31 mars 2009
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 Revue QUORUM
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 10 MARS 2009

2009-04-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
 APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 10 mars 2009 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

4.1 RENCONTRE AVEC MME MONIQUE BOUCHARD DU CÉGEP DE LA POCATIÈRE - CAMPAGNE DE FINANCEMENT

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 RAPPORT FINANCIER 2008

5.1.1 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER

Suite à la présentation du rapport financier par M. Michel Proulx, comptable agréé chez Raymond Chabot Grant Thornton, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2008.

2009-04-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny accepte le rapport financier consolidé pour l'année financière 2008.

ADOPTÉ

5.2 AMÉNAGEMENT DES LOCAUX - CARREFOUR BÉLANGER

5.2.1 CALENDRIER DE TRAVAIL

Le comité de travail mandaté pour ce dossier s'est réuni le mercredi 8 avril dernier. Après discussions et échanges, un nouveau calendrier de travail a été élaboré et remis aux membres du Conseil de la MRC.

Le réaménagement du bâtiment est toujours prévu être livré pour au plus tard le 1^{er} mai 2010.

5.2.2 APPEL D'OFFRES POUR LES PROFESSIONNELS

5.2.2.1 Annulation des résolutions antérieures

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny avait mandaté une firme d'architectes et d'ingénieurs pour la réalisation de la surveillance des travaux selon un projet « CLÉS EN MAIN »;
- CONSIDÉRANT que suite à un avis donné par les aviseurs légaux, un processus d'appel d'offres est obligatoire;
- CONSIDÉRANT qu'il est alors nécessaire d'annuler les résolutions n° 2008-03-07 et n° 2008-03-08;

2009-04-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny annule les résolutions n° 2008-03-07 et n° 2008-03-08.

ADOPTÉ

5.2.2.2 Appel d'offres pour mandat à une firme en architecture

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a procédé à l'achat des blocs « D » et « E » de l'ancienne usine Whirlpool;
- CONSIDÉRANT qu'elle procédera à la rénovation dudit immeuble en vue d'y établir son siège social et également, d'y aménager des espaces locatifs pour des organismes de développement du milieu;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny sera maître d'œuvre du projet et qu'il sera également nécessaire de faire des plans et devis en vue d'aller en appel d'offres pour les travaux à réaliser;

2009-04-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU

APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction générale à procéder à des appels d'offres pour des services professionnels en architecture pour le projet « *Place Bélanger* », conformément à la Loi, par le biais du SÉAO (Système Électronique d'Appel d'Offres);

QUE le comité d'analyse des soumissions reçues soit formé de la directrice générale, du directeur général adjoint et de la responsable des dossiers légaux.

ADOPTÉ

5.2.2.3 Appel d'offres pour mandat à une firme d'ingénierie

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a procédé à l'achat des blocs « D » et « E » de l'ancienne usine Whirlpool;
- CONSIDÉRANT qu'elle procédera à la rénovation dudit immeuble en vue d'y établir son siège social et également, d'y aménager des espaces locatifs pour des organismes de développement du milieu;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny sera maître d'œuvre du projet et qu'il sera également nécessaire de faire des plans et devis en vue d'aller en appel d'offres pour les travaux à réaliser;

2009-04-06

IL EST PROPOSÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR

APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction générale à procéder à des appels d'offres pour des services professionnels en ingénierie pour le projet « *Place Bélanger* », conformément à la Loi, par le biais du SÉAO (Système Électronique d'Appel d'Offres);

QUE le comité d'analyse des soumissions reçues soit formé de la directrice générale, du directeur général adjoint et de la responsable des dossiers légaux.

ADOPTÉ

5.2.3 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MAMROT

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a procédé à l'achat des blocs « D » et « E » de l'ancienne usine Whirlpool;
- CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a confirmé une subvention de 2,1M \$ pour la réalisation du projet « *Carrefour Bélanger* »;

2009-04-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le préfet et la directrice générale à signer le protocole d'entente avec le MAMROT pour et au nom de la MRC de Montmagny en vue d'obtenir la subvention de 2,1M \$ pour la réalisation du projet « *Place Bélanger* ».

ADOPTÉ

5.2.4 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N^o 2009-66 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N^o 2008-64 AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT DE 4 500 000 \$ À 4 825 000 \$ POUR L'ACQUISITION ET L'AMÉNAGEMENT DES BLOCS « D » ET « E » DE L'ANCIENNE USINE WHIRLPOOL

AVIS DE MOTION

Je, M. Hilaire Létourneau, maire de la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud donne par les présentes un avis de motion à l'effet qu'un règlement n^o 2009-66 modifiant le règlement d'emprunt n^o 2008-64 afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 4 500 000 \$ à 4 825 000 \$ pour l'acquisition et l'aménagement des blocs « D » et « E » de l'ancienne usine Whirlpool sera adopté lors d'une session subséquente.

5.3 FORTISSIMUS

5.3.1 ÉTAT DE SITUATION

Un compte-rendu de l'état d'avancement de FORTISSIMUS organisé par le Mondial de force du Canada Inc. est fait aux membres du conseil suite à la réunion du conseil d'administration de l'organisation tenue le 8 avril 2009.

On souligne également que l'événement a été retenu comme finaliste dans le cadre des PLÉIADES 2009 de la Chambre de commerce de Lévis. Le jury de la Chambre de commerce a rencontré des membres de l'organisation le 7 avril dernier pour évaluer l'événement et le gala pour le couronnement des gagnants aura lieu le 22 mai prochain.

5.4 NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY

Le CLD a fait des contacts auprès de deux personnes. Une réponse est attendue sous peu.

SUJET REPORTÉ À LA SESSION DE MAI.

5.5 INTERNET HAUTE VITESSE - PHASE 3

Actuellement, plusieurs dossiers sont sur la table. La région est en avance pour le développement des phases 1 et 2 déjà réalisées. Au niveau du territoire, il y a environ trois à quatre rangs qui pourraient être desservis.

5.6 ASSISES RÉGIONALES SUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE EN CHAUDIÈRE-APPALACHES

- CONSIDÉRANT que la réussite scolaire est préoccupante à l'échelle du Québec et que le décrochage des jeunes a des répercussions économiques et sociales importantes sous-estimées;
- CONSIDÉRANT que les assises régionales ont clairement démontrées l'importance de mettre de l'avant des programmes (arts, sports, musique, etc.) permettant aux jeunes de se réaliser comme individus et également de développer des passions leurs permettant de développer une approche positive par rapport à l'école comme milieu de vie incontournable à leur futur;
- CONSIDÉRANT que la formation est un enjeu important pour le développement du territoire et que cet enjeu a également été identifié par le Comité de diversification;
- CONSIDÉRANT que le sud du territoire de la MRC de Montmagny est aux prises avec une problématique de dévitalisation et également de décrochage scolaire;

2009-04-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny réitère sa demande à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud pour que soit développé, de façon urgente, des programmes dans les milieux défavorisés et dévitalisés de notre territoire afin d'offrir des activités permettant de motiver les jeunes à développer une passion envers l'école et de voir celle-ci comme un milieu de vie incontournable et positif pour leur développement futur.

ADOPTÉ

5.7 COURS D'EAU - RUISSEAU À PAUL

5.7.1 TRAVAUX PROJÉTÉS

Les travaux sont situés à Montmagny dans les premiers 500 mètres en amont de la Route 283 sur les propriétés de M. Alphonse et M. Mario Coulombe. Ce dernier est agriculteur et exploite les terres de M. Alphonse. Selon M. Roger Cloutier, ingénieur au MAPAQ, la pente du fond du cours d'eau est trop forte et accentue la vitesse de l'eau favorisant l'érosion et le bris du talus. Des travaux sont suggérés pour diminuer la vitesse de l'eau et assurer une stabilité à long terme du cours d'eau. Le coût des travaux prévus est de l'ordre de 70 000 \$. Comme M. Coulombe est agriculteur, 70 % du

coût de ces travaux sera remboursé par le MAPAQ et 10 000 \$ est obtenu du Prime-vert pour l'aménagement d'un seuil. Un solde d'environ 11 000 \$ doit donc être assumé par le propriétaire qui est consentant à ce que les travaux soient réalisés.

5.7.2 SOUMISSION SUR INVITATION

Le devis expliquant les travaux à réaliser a été préparé par M. Roger Cloutier, ingénieur au MAPAQ, lequel a inspecté le cours d'eau et discuté des problématiques avec le propriétaire. Compte tenu du coût des travaux, nous devons procéder par appel d'offres sur invitation pour la réalisation de ceux-ci.

2009-04-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS
APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction générale à procéder à des appels d'offres sur invitation auprès de Laurent et Frédéric Proulx et Fils (2731-6116 Québec inc.) et Excavation Gampelle pour la réalisation des travaux dans le cours d'eau « Ruisseau à Paul », le tout conformément au devis préparé par M. Roger Cloutier, ingénieur au MAPAQ.

ADOPTÉ

5.7.3 PROTOCOLE D'ENTENTE

2009-04-10

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER
APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE réaliser les travaux dans le Ruisseau à Paul conformément au devis préparé par M. Roger Cloutier, ingénieur au MAPAQ, conditionnellement à ce que M. Mario Coulombe accepte, par protocole d'entente, de défrayer les coûts.

D'AUTORISER Mme Julie Roy à signer pour la MRC de Montmagny un protocole d'entente autorisant les travaux chez M. Alphonse et M. Mario Coulombe conformément au devis préparé par M. Roger Cloutier, ingénieur au MAPAQ.

ADOPTÉ

5.8 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

- CONSIDÉRANT qu'en vertu du Code municipal, c'est le secrétaire-trésorier qui est responsable de la procédure de ventes pour taxes;
- CONSIDÉRANT que l'article 1030 permet la vente par une personne autre que le secrétaire-trésorier;
- CONSIDÉRANT que la vente, si requise, est prévue le jeudi 11 juin 2009;

2009-04-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la vente, prévue le 11 juin 2009 si requise, soit déléguée à Mme Julie Roy, responsable des dossiers légaux de la MRC de Montmagny et ce, tel que le permet l'article 1030 du Code Municipal.

ADOPTÉ

5.9 MRNF - OFFRE DE DÉCENTRALISATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

- CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune offre de décentraliser la gestion forestière et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;
- CONSIDÉRANT que c'est toute la région Chaudière-Appalaches qui doit accepter cette nouvelle responsabilité;
- CONSIDÉRANT que les sommes en jeu ne sont pas importantes, mais que le principe lui l'est;
- CONSIDÉRANT qu'il y aurait possiblement un intérêt à ce qu'un seul organisme soit mandaté pour en assurer la gestion en vue de bénéficier d'économies de gestion;

2009-04-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny informe le MRNF et les MRC de Chaudière-Appalaches de son intérêt pour la décentralisation de cette nouvelle responsabilité.

ADOPTÉ

5.10 LETTRE DE REMERCIEMENTS - LES CHAMPIONNATS DU MONDE DE TRAÎNEAUX À CHIENS

Le Conseil de la MRC de Montmagny prend acte de la lettre de remerciements. On souligne à nouveau la qualité de l'organisation, le rayonnement de l'événement pour la région et l'importante implication des bénévoles.

5.11 DOSSIER DES ORTHOPHOTOS - DEMANDE À LA CRÉ

- CONSIDÉRANT qu'au printemps 2007, le CRÉ Chaudière-Appalaches, en concertation avec les MRC de la sous-région de la Chaudière, a convenu d'une entente de partenariat avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune afin de produire des orthophotographies de ces territoires ;
- CONSIDÉRANT que les orthophotographies dont dispose la MRC de L'Islet ont été réalisées en 2000-2001 ;
- CONSIDÉRANT que les orthophotographies constituent des outils essentiels pour l'aménagement du territoire et qu'il importe de mettre à jour le plus rapidement ces documents ;
- CONSIDÉRANT que lors de la réalisation de la première phase de la sous-région de la Chaudière, il était prévu de devancer le calendrier de la

réalisation des orthophotographies des Appalaches afin d'avoir la couverture complète de la région administrative ;

- CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune prévoit réaliser les orthophotographies pour la sous-région des Appalaches uniquement en 2011-2012 ;

2009-04-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE demander à la CRÉ Chaudière-Appalaches et au ministère des Ressources naturelles et de la Faune de devancer la réalisation des orthophotographies pour les MRC du secteur Appalaches pour un appariement avec les MRC du secteur Chaudière.

ADOPTÉ

5.12 RESSOURCES HUMAINES - PÉRIODE DE PROBATION

- CONSIDÉRANT l'embauche de M. Marie-Jean Pellerin à compter du 1^{er} décembre 2008 à titre d'inspecteur en évaluation pour la MRC de Montmagny et de sa période de probation de trois mois dans le cadre de son emploi;
- CONSIDÉRANT l'évaluation de son travail;

2009-04-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'on confirme l'embauche de M. Marie-Jean Pellerin au poste d'inspecteur en évaluation pour la MRC de Montmagny avec les attentes de la MRC de Montmagny en matière de prestation de travail.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Lors de la réunion, le coordonnateur à l'aménagement présente un aperçu du résumé du projet de schéma d'aménagement révisé qui sera introduit dans un journal régional.

La parution du résumé sera faite au cours de la semaine du 27 avril prochain et les consultations seront réalisées les 8, 10, 12, 16, 17 et 18 juin 2009 (six soirs parmi ces dates).

Afin de répartir les consultations sur le territoire et de respecter la norme des deux tiers de la population, les consultations seront réalisées à :

Montmagny	Ville
Isle-aux-Grues	Archipel
Cap-Saint-Ignace	Nord-Est
Berthier-sur-Mer	Nord-Ouest
Saint-Paul-de-Montminy	Centre - Sud-Ouest
Sainte-Lucie-de-Beauregard	Sud - Sud-Est

6.2 MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

2009-04-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU
APPUYÉ PAR: M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité pour la modification du règlement de zonage de la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud visant à identifier le cimetière de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud comme zone patrimoniale.

ADOPTÉ

6.3 PARC LINÉAIRE MONK - CONCERTATION VOLET CYCLABLE

Le coordonnateur à l'aménagement fait le point sur l'évolution du projet de piste cyclable proposé par la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud sur l'emprise du Parc linéaire Monk.

Diverses options sont à entrevoir et la MRC de Bellechasse demande à la MRC de Montmagny de se prononcer sur le projet avant d'élaborer des scénarios relativement au projet de piste cyclable.

- CONSIDÉRANT que la section du Parc linéaire Monk située à l'ouest de Notre-Dame-du-Rosaire proposait un projet de cohabitation vélos-quads;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Bellechasse a réalisé un projet de piste cyclable jusqu'au Parc de Chutes d'Armagh;
- CONSIDÉRANT qu'il est important de maintenir la continuité des circuits quads et des circuits vélos;
- CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud propose un projet de piste cyclable et des parcours alternatifs de quads;

2009-04-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. YVES LAFLAMME
APPUYÉ PAR: M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny informe les partenaires du Parc linéaire Monk de son accord avec la réflexion sur une éventuelle utilisation d'une partie du tronçon Monk pour des fins de piste cyclable assurant le lien entre le Parc de Chutes d'Armagh et le village de Notre-Dame-du-Rosaire.

QUE cette démarche à moyen ou long terme ne compromette pas la réalisation à court terme du projet d'aménagement du Parc linéaire Monk.

ADOPTÉ

6.4 CONSULTATION - PROJET DE PRODUCTION PORCINE À CAP-SAINT-IGNACE

2009-04-17

IL EST PROPOSÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR
APPUYÉ PAR: M. RÉAL BOLDOC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny effectue la consultation publique pour le projet d'implantation d'un élevage porcin de l'entreprise 9199-4582 le 5 mai 2009 à 19h30 à la Salle municipale de Cap-Saint-Ignace et qu'un avis public soit émis dans la semaine du 22 avril 2009.

QUE MM. Marcel Catellier, Jean-Guy Desrosiers et Pierre Fortin soient nommés membres de la commission qui procédera à la consultation.

ADOPTÉ

6.5 PROGRAMME DE DIVERSIFICATION - COMITÉ ISLE-AUX-GRUES

La première rencontre du Comité de diversification pour la municipalité de l'Isle-aux-Grues a été tenue la semaine dernière.

Afin de réaliser le plan de diversification, un comité de suivi doit être mis sur pied, tout comme pour la partie sud du territoire.

La MRC doit nommer les membres du comité. Les intervenants présents lors de la première rencontre d'information ont élaboré une liste de noms représentant différentes sphères de l'activité économique. Cette liste de noms a été annoncée publiquement lors de la réunion du conseil municipal.

2009-04-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR: M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny nomme les personnes suivantes comme membres du Comité de diversification de l'Isle-aux-Grues :

Marcel Catellier (MRC);
Pauline Roy (Institutions financières);
Christian Vinet (Agroalimentaire);
Michel Rousseau (Tourisme);
Simon Painchaud (Agriculture);
Denis Boulanger (Transport);
Jacques André Roy (Municipal);
Romain Deladurantaye (Éducation).

Ainsi que les personnes suivantes comme membres de soutien :

Nancy Labrecque (MRC);
Daniel Racine (MRC);
Nathalie Cloutier (CLD);
Lise Roy (CLD);
Pierre Drouin (MAMROT);
Mokhtar Aljane (MDEIE).

ADOPTÉ

6.6 FINANCEMENT DES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a divisé l'ensemble du territoire habité du Québec en bassins versants. Sur le territoire de la MRC de Montmagny, deux bassins versants ont été identifiés. Les deux comités auront droit à du financement.

6.6.1 RIVIÈRE DU SUD ET RIVIÈRE BOYER

Un nouveau comité de bassin versant devra être mis en place afin de remplacer les deux comités existants. Des rencontres entre les

deux organisations seront organisées dans les prochaines semaines. Le Comité de bassin de la Rivière Boyer a le mandat de finaliser son plan directeur de l'eau et de s'associer au Comité de la Rivière du Sud. Le budget 2008-2009 est de : 137 380 \$ et celui 2009-2010 est de : 117 200 \$.

6.6.2 RIVIÈRE SAINT-JEAN (NOIRE NORD-OUEST ET DAAQUAM)

Ce comité de bassin versant couvrira un territoire immense dont le seul lien (la Rivière Saint-Jean) est situé à l'extérieur du Québec. Deux sous-comités de bassin versant (ex. : Bas-Saint-Laurent et Chaudière-Appalaches) pourraient être mis de l'avant. Aucun comité de bassin versant n'est en fonction pour ce bassin actuellement et le Conseil de l'Environnement du Bas-Saint-Laurent est l'organisme responsable jusqu'à la formation du comité de bassin versant. Le budget pour les deux exercices financiers 2008-2009 et 2009-2010 totalise 185 140 \$.

6.7 COÛT DES ÉTUDES DE CARACTÉRISATION POUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Sujet reporté à une rencontre ultérieure.

6.8 TRANSPORT COLLECTIF - SUBVENTION DU MTQ

La Ministre des Transports a confirmé à la MRC son intention de verser une somme de 100 000 \$ pour le service en 2009, en plus du versement d'une somme résiduelle pour 2008.

6.9 PACTE RURAL

6.9.1 PLAN DE TRAVAIL

- CONSIDÉRANT qu'il est prévu dans la Politique nationale de la ruralité que le plan de travail du Pacte rural 2007-2014 des MRC doit être révisé annuellement;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a prévu une révision annuelle de son plan de travail du Pacte rural 2007-2014 (section "*La démarche suivie*" page 17);
- CONSIDÉRANT que la révision annuelle du plan de travail du Pacte rural est prévue suite au dépôt du bilan annuel du Pacte rural;
- CONSIDÉRANT que l'agent de développement rural recommande de maintenir, sans modification, pour la prochaine année le plan de travail du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Montmagny;

2009-04-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR: MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE maintenir sans modification, pour l'année 2009-2010, le plan de travail du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Montmagny tel qu'il a été adopté en octobre 2007 et de faire parvenir cette résolution à Mme Chrystine Huot de la direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

6.9.2 RAPPORT ANNUEL

- CONSIDÉRANT que l'agent de développement rural a complété le rapport annuel d'activités du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Montmagny, pour l'année 2008, conformément aux exigences prévues par le MAMROT;
- CONSIDÉRANT que le conseil des maires a pris connaissance de ce rapport;
- CONSIDÉRANT que les actions réalisées et les objectifs atteints, tel qu'inscrit dans ce rapport, sont conformes au plan de travail du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Montmagny et correspondent aux objectifs de la Politique nationale de la ruralité;

2009-04-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR: MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport annuel d'activités du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Montmagny, pour l'année 2008 et de faire parvenir une copie de ce rapport accompagnée de cette résolution à Mme Chrystine Huot de la direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

6.10 PROJETS RÉGIONAUX

6.10.1 GROSSE-ÎLE

Conformément au budget adopté, le coordonnateur à l'aménagement recommande le versement des sommes indiquées ci-dessous au CLD afin d'appuyer les organismes réalisant des projets de mise en valeur du territoire conformément aux objectifs déterminés dans le cadre des projets régionaux.

2009-04-21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS
APPUYÉ PAR: M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse au CLD de la MRC de Montmagny une somme de 2 000 \$ pour la Corporation de mise en valeur de la Grosse-Île pour la réalisation de ses projets d'animation et d'exposition pour l'année 2009.

ADOPTÉ

6.10.2 ROUTE VERTE - INFORMATION

Le coordonnateur à l'aménagement informe le conseil des maires que la MRC et les municipalités touchées par la Route verte devront procéder à l'installation de la signalisation reçue l'automne dernier afin de rendre sécuritaire le circuit de la Route verte traversant le territoire de la MRC (Cap-Saint-Ignace, Montmagny et Berthier-sur-Mer).

Une collaboration des services de travaux publics des municipalités énumérées ci-haut est donc nécessaire et attendue.

6.11 SOGETEL - CELLULAIRE

- CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC est insatisfait de la collaboration offerte par les télécommunicateurs présents sur le territoire en matière de développement de la téléphonie cellulaire;
- CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Montmagny a fait de la téléphonie cellulaire un projet prioritaire de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que le CLD de la MRC de Montmagny est également l'organisme porteur du dossier mandaté pour effectuer le suivi en partenariat avec la MRC de Montmagny;

2009-04-22

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny demande à ce que le CLD de la MRC de Montmagny fasse les démarches/études nécessaires afin d'obtenir le coût des infrastructures nécessaires afin que soit desservi tout le territoire de la MRC de Montmagny.

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny demande également de connaître le processus de déréglementation de même que l'impact que ce processus aura sur les télécommunicateurs en matière de desserte en téléphonie cellulaire.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

7.1 DEMANDE D'APPUI - FONDATION JEUNESSE DE LA CÔTE-SUD

- CONSIDÉRANT la demande d'appui déposée par l'organisme « Fondation Jeunesse de la Côte-Sud » dans le cadre d'une demande auprès des instances décisionnelles du gouvernement du Québec visant à embaucher une ressource pour assurer le financement de l'organisation;

2009-04-23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY
APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny appuie moralement l'organisation « Fondation Jeunesse de la Côte-Sud » dans son projet pour l'embauche d'une ressource dont le mandat sera d'accroître ses revenus pour assurer une assise solide qui lui permettrait de répondre plus adéquatement aux besoins plus spécifiques des jeunes des cinq MRC suivantes : Montmagny, L'Islet, Kamouraska, Rivière-du-Loup et Témiscouata.

ADOPTÉ

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE MARS 2009

2009-04-24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS
APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

N°	Montant	Fournisseur
C190008	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C190009	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.

C190089	106,61	Bossé, Rosario
C190090	307,29	Catellier, Marcel
C190091	474,66	Lachance, Louis
C190092	88,74	Roy, Jacques André
C190093	2 975,08	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C190094	48,44	À La Rive Inc.
C190095	50,00	Municipalité de L'Isle-aux-Grues
C190096	18,06	Montmagny Air Service Inc.
C190097	Annulé	CLD de la MRC de Montmagny
C190098	700,00	Municipalité de Berthier-sur-Mer
C190099	1 550,00	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C190100	200,00	Municipalité de Lac-Frontière
C190101	250,00	Municipalité de Ste-Euphémie-Riv.-du-Sud
C190102	350,00	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C190103	50,00	Municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard
C190104	1 000,00	Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton
C190105	350,00	Municipalité de St-Paul-de-Montminy
C190106	4 522,00	Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
C190107	600,00	Municipalité de Cap-St-Ignace
C190108	1 015,86	Combeq
C190109	200,00	Municipalité de St-Pierre-de-Riv.-du-Sud
C190110	350,00	Municipalité de St-François-de-Riv.-du-Sud
C190111	9 899,14	Groupe de Géomatique Azimut Inc.
C190112	200,00	Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny
C190113	1 250,00	Ville de Montmagny
C190114	163,66	La Petite Caisse
C190115	200,00	Tourisme Chaudière-Appalaches
C190116	40,61	Stéréo Plus/Léonard Chabot Inc.
C190117	1 556,55	Impression Rive-Sud
C190118	124,16	Fleuriste La Rose des Vents
C190119	60,00	Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud
C190120	41,70	L'Épi d'or - Boulangerie Pâtisserie
C190121	300,00	Ass. des aménagistes régionaux du Québec
C190122	24 000,00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
C190123	26,20	Aubé, Luca
C190124	3 126,36	Richard Pelletier Plan d'architecture
C190125	337,95	Neopost Canada Ltée
C190126	2 385,57	Tremblay Bois Mignault Lemay, Avocats
C190127	1 498,67	Barreau du Québec
C190128	240,00	Labrecque, Mathieu
C190129	274,11	Chayer, Yves
C190130	50,79	RDL Télécom
C190131	149,00	Publications du Québec (Les)
C190132	1 000,00	CFER de Bellechasse
C190133	5 000,00	Corp. de développement Rivière Daaquam
C190134	225,75	Villégiature & Pourvoirie Daaquam
C190135	1 275,28	Richard, Éric
C190136	11,29	Café Bleu Cobalt
C190137	105,88	Restaurant Au Bois d'or
C190138	145,71	Restaurant Le Répit
C190139	3 788,69	S S Q - Groupe Financier / Ass. coll.
C190140	102,54	René Samson Inc., ent. électricien
C190141	564,38	Campor
C190142	48,03	Québec Linge service d'uniformes
C190143	2 200,00	Corp. développ. tourist. Isle-aux-Grues
C190144	4 654,41	WGK Software
C190145	5 875,00	Carrefour mondial de l'accordéon Inc.
C190146	107,23	Bo.Mont Expert Inc.
C190147	496,66	Dyane Plourde Designer d'espaces
C190148	304,77	Les Alarmes Clément Pelletier Inc.
C190149	579,38	Lemieux Parent Théberge
C190150	100,00	École secondaire Saint-Paul
C190151	336,61	Catellier, Marcel
C190152	96,00	Fonds de l'information foncière
C190153	62,14	À La Rive Inc.
C190154	Annulé	Solidarité rurale du Québec
C190155	70 000,00	CLD de la MRC de Montmagny

C190156	7 217,08	Services Sanitaires Roy
C190157	200,00	Tourisme Chaudière-Appalaches
C190158	670,00	Solidarité rurale du Québec
C190159	423,36	Ordre technologues profess. du Québec
I190160	1 194,26	Télus Mobilité
I190161	150,96	Visa
I190162	6 780,80	Hydro Québec
I190163	434,26	Télus Québec
I190164	97,34	Télus Québec
I190165	331,91	Télus Québec
I190166	827,40	Télus Québec
I190167	197,92	Télus Mobilité
I190168	97,34	Télus Québec
I190169	862,07	Visa
I190170	329,68	Visa
I190171	199,18	Visa
C190172	332,81	Catellier, Marcel
C190173	79,80	Roy, Jacques André
C190174	2 975,08	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C190175	185,18	Fédération québécoise des municipalités
C190176	56,43	Canadian Tire/Gestions P. Venne Inc.
C190177	23,99	Montmagny Air Service Inc.
C190178	4 797,19	Raymond Chabot Grant Thornton
C190179	5 915,00	Municipalité de Berthier-sur-Mer
C190180	290,44	Municipalité de St-Paul-de-Montminy
C190181	270,00	Association directeurs généraux MRC du Qc
C190182	6 003,98	Ville de Montmagny
C190183	1 659,26	Infotech
C190184	148,00	Labrador Laurentienne Inc.
C190185	Annulé	Jacques & Raynald Morin
C190186	903,00	Inspec-Sol Inc.
C190187	Annulé	MRC de Bellechasse
C190188	28 549,37	Servitech Inc.
C190189	13,10	Aubé, Luca
C190190	96,50	Éditions Yvon Blais
C190191	250,00	Conseil de la Culture rég. Qc /Chaud.-App
C190192	62,08	Centre de service François Côté
C190193	416,74	Neopost Canada Ltée
C190194	1 625,41	ESRI Canada Limited
C190195	697,74	IDC Informatique
C190196	1 766,12	Les Services technologiques A.C. Inc.
C190197	27,71	Proulx, Jean-Louis
C190198	253,97	Marc Royer Architecte
C190199	282,19	Campor
C190200	48,03	Québec Linge service d'uniformes
C190201	14 323,39	WGK Software
C190202	682,89	Dyane Plourde Designer d'espaces
C190203	20,00	Centre d'aide et de recherche d'emploi
C190204	1 302,77	Softchoice Corporation
C190205	2 364,75	Construction André Deschênes Inc.
C190206	270,12	Fédération québécoise des municipalités
C190207	1 053,50	Jacques & Raynald Morin
C190208	4 399,05	S S Q - Groupe Financier / Ass. Coll.
C190209	5 507,77	Commission de la sante et sécurité au travail
C190210	9,07	MRC des Etchemins
C190211	5 066,91	Bureautique Côte-Sud Enr.
C190212	89,46	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
I190231	165,68	Visa
I190232	322,50	Télus Mobilité
I190233	335,86	Télus Québec
I190234	97,34	Télus Québec
I190235	827,37	Télus Québec
I190236	739,28	Revenu Canada
I190237	6 478,12	Revenu Canada
I190238	8 315,90	Ministre du Revenu du Québec
I190239	7 798,43	Ministre du Revenu du Québec
TOTAL	298 008,42 \$	

QUE la liste des comptes à payer de mars 2009 soit acceptée.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 298 008,42 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2009

9. RAPPORT DES COMITÉS

10. VARIA OUVERT

10.1 REVUE QUORUM

On mentionne que la MRC de Montmagny a fait l'objet d'un reportage dans l'édition d'avril de la revue QUORUM.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2009-04-25

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21h45.

ADOPTÉ

Marcel Catellier, préfet

Nancy Labrecque, dir. générale